

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 07988

Numéro SIREN : 799 413 406

Nom ou dénomination : A.T.W.

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2024 sous le numéro de dépôt B2024/019806

SARL A.T.W.

SIRET : 799 413 406 00023

73, COURS ALBERT THOMAS
69003 LYON

Comptes Annuels

30 juin 2023

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**



ATW
SARL au capital social de 30 000€
Siège social
73 cours Albert Thomas 69003 LYON
n°ordre 520797
Siren 799 413 406 RCS LYON

PANSARD & ASSOCIÉS

EXPERTS COMPTABLES
AMERICAN INSTITUTE OF CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANTS
INTERNATIONAL AFFILIATE

www.pansard-associés.com

EURL A.T.W

COMPTES ANNUELS

Periode du 01/07/2022 au 30/06/2023

Comptes annuels

[illegible]

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société EURL A.T.W relatifs à l'exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 23 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euro
Total bilan	682 835
Chiffre d'affaires	959 189
Résultat net comptable (Bénéfice)	86 819

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ROUBAIX
Le 20/10/2023

François Delbecq
Expert-Comptable

EURL A.T.W

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	14 590	9 669	4 921	5 625
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	32 553	21 054	11 499	7 413
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3		3	3
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	36 000		36 000	15 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	83 146	30 724	52 422	28 041
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	312 716		312 716	222 965
Autres créances	65 052		65 052	48 394
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	252 256		252 256	159 767
Charges constatées d'avance (3)	389		389	222
TOTAL ACTIF CIRCULANT	630 413		630 413	431 349
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	713 559	30 724	682 835	459 390
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	30 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	54 270	30 980
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	86 819	60 791
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	171 590	97 270
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 133	20 188
Emprunts et dettes financières diverses (3)	9	11
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 176	68 183
Dettes fiscales et sociales	134 953	101 042
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	232 724	172 695
Produits constatés d'avance	41 250	
TOTAL DETTES	511 246	362 119
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	682 835	459 390
(1) Dont à plus d'un an (a)	10 933	15 921
(1) Dont à moins d'un an (a)	500 313	346 198
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	212	138
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

EURL A.T.W

COMPTES ANNUELS

Periode du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A.T.W

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 682 835 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 86 819 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.60 % (taux IBOXX au 30.06.2023)
- Taux de croissance des salaires : 0.50 %
- Taux de charges patronales (35% Etam et 45% Cadre)
- Age de départ à la retraite : 60-67 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : INSEE 2022
- Hypothèse de départ : 100% à l'initiative du salarié
- Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 4 416 euros

Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu au cours de l'exercice.

Continuité d'exploitation

Aucun évènement de nature à compromettre la continuité d'exploitation n'a eu lieu.

Faits significatifs

Aucun fait significatif n'est à signaler.

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

A.T.W

Société À Responsabilité Limitée au capital de 30 000,00 Euros

Siège social : 73 CRS ALBERT THOMAS

69003 LYON

799 413 406 RCS LYON

**TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE
PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 OCTOBRE 2023**

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023, s'élevant à 86 819,17 €, de la manière suivante :

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| - Un résultat de | 86 819.17 € |
| - Une somme de | 2 500.00 € |
| au compte "Réserve légale" | |
| - et le solde, soit | 84 319.17€ |
| au compte "Autres réserves" | |

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**



ATW
SARL au capital social de 30 000€
Siège social
73 cours Albert Thomas 69003 LYON
n°ordre S20797
Siren 799 413 406 RCS LYON

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
30/06/2022	12 500,00	125,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	12 500,00	125,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00